



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 9 juillet 2015

Compte rendu réunion Ministère/Fédérations du 9 juillet 2015 Cumul emploi - retraite

Le représentant du ministère rappelle le contexte de la loi.

Après l'expression de chaque Fédération et la position unanime de celles-ci sur la non application de cette mesure aux reconvertis, le cabinet propose :

- A court terme, de liquider les demandes en cours, Ra, raccordement, des consignes ont été données à la CDC.
- A plus long terme, d'inscrire une mesure dérogatoire dans le PLFSS 2016. Cette mesure dérogatoire valable jusqu'en 2017, permettra de rédiger un décret, en concertation avec les Fédérations. Une fois le PLFSS voté, tous les dossiers seront liquidés avec mesure rétroactive.
- Les reconvertis pourront continuer à acquérir des droits jusqu'à liquidation de leur retraite tous régimes confondus.
- Cette mesure ne s'applique pas aux agents de la CAN.

Une réunion aura lieu en septembre pour préparer la note dans le PLFSS

Eric Groh